

GRILLE DE CORRECTION

Réf épreuve : ASSR2 - 5



Question	Titre	Sous-titre	A	B	C	D	Réponses	Correction détaillée
Question 1	Vélo et dépassement	Voiture à l'arrêt			X		C	Cette voiture vient de s'arrêter devant une entrée d'école et a allumé ses feux de détresse de façon abusive : on peut penser qu'un enfant va en descendre. Le cycliste doit se montrer très prudent et attendre que la voiture redémarre.
Question 2	Santé et conduites à risques	Sortie nocturne	X	X	X		A ; B ; C	La consommation de produits stupéfiants est interdite en toute circonstance. Quelle que soit la situation, elle altère la perception du danger et modifie les temps de réaction. Sa consommation laisse des traces dans le sang pendant plusieurs jours et peut être détectée lors d'un contrôle. Elle augmente considérablement le risque d'accident. De même, conduire ou se déplacer à vélo après avoir consommé de l'alcool est dangereux et interdit au-delà de la limite autorisée. Enfin, la fatigue et la somnolence au volant augmentent le risque d'accident. Un accident sur trois sur autoroute est associé à la somnolence. Ainsi, il est indispensable de s'arrêter de conduire dès l'apparition des premiers signes de fatigue.
Question 3	Usagers dans la circulation	Dans un embouteillage	X		X		A ; C	Le feu est rouge. Le cyclomotoriste ne doit pas franchir le carrefour. Le cycliste peut circuler sur le trottoir en tenant son vélo à la main, sans gêner les piétons. Avant d'ouvrir sa portière, la passagère doit vérifier qu'elle peut le faire sans mettre en danger un autre usager.
Question 4	Piéton et intersection	Traverser au passage à niveau				X	D	La traversée d'une voie ferrée est dangereuse. Quand il existe une passerelle, il faut pour sa sécurité l'utiliser. Dans cette situation, le panneau rend son utilisation obligatoire.
Question 5	Développement durable	Pollution		X	X		B;C	En voiture, adopter une conduite souple présente divers avantages. C'est tout d'abord plus économique car cela permet de consommer moins de carburant. De plus, c'est bénéfique pour l'environnement. En effet, en accélérant ou en freinant brusquement, je génère davantage de pollution. Afin d'adopter des réflexes éco-reponsables, je n'hésite pas non plus à couper mon moteur, lors d'un arrêt prolongé.

Question	Titre	Sous-titre	A	B	C	D	Réponses	Correction détaillée
Question 6	Santé et conduites à risques	Consommation d'alcool		X			B	Ces verres contiennent la même quantité d'alcool quelle que soit la boisson alcoolisée servie. Dans cette situation, boire une bière équivaut à boire un whisky (même allongé d'eau) et présente le même risque.
Question 7	Vélo et intersection	Ordre de passage		X	X		B ; C	Cette flèche orange clignotante autorise à tourner à droite, à condition de vérifier que la voie est libre, sur la gauche comme sur la droite.
Question 8	Comportement citoyen	Passager d'un car	X			X	A;D	Dans un car, le port de la ceinture est obligatoire pour tous, en ville ou hors agglomération et ce, durant l'intégralité du trajet. Elle ne doit être déboutlée qu'à l'arrêt complet. Chaque personne doit occuper un siège. Les sacs ne doivent pas être déposés dans l'allée où ils constitueraient des obstacles en cas d'évacuation. De plus, il est attendu des passagers un comportement courtois et respectueux vis-à-vis du chauffeur mais aussi des autres passagers.
Question 9	Cyclo et intersection	Tourner à gauche	X	X			A ; B	Pour tourner à gauche sur cette chaussée à sens unique, le cyclomotoriste signale son intention de changer de file en activant son clignotant et se place sur la file de gauche. Il respecte le stop et redémarre si aucun véhicule ne se présente.
Question 10	Cyclo et vitesse	Adapter la vitesse		X			B	Le Code de la route limite, dans tous les cas, pour des raisons de sécurité, la vitesse des cyclomoteurs à 45 km/h. Le cyclomotoriste doit vérifier en regardant le compteur de vitesse de son cyclomoteur qu'il ne les dépasse pas. Une signalisation qui indique une vitesse limitée supérieure à 45 km/h ne le concerne pas.
Question 11	Cyclo et équipements	Le port du casque	X	X		X	A ; B; D	Pour être efficace, un casque doit être à la bonne taille et correctement attaché sur la tête. Le port de gants est obligatoire pour limiter les blessures en cas de chute. Dans cette situation, le casque non-attaché risque d'aggraver les blessures et d'entraîner une amende.

Question	Titre	Sous-titre	A	B	C	D	Réponses	Correction détaillée
Question 12	Passagers	Passager d'un car	X	X			A ; B	Tous les passagers d'un car doivent être obligatoirement attachés. En cas de freinage brusque, tout objet peut devenir un projectile dangereux : il faut donc ranger les sacs sous les sièges ou sous les pieds des passagers. L'allée centrale ne doit pas être encombrée en cas d'évacuation d'urgence.
Question 13	Distracteurs	Écouteurs et déplacements	X	X		X	A; B; D	Je me mets en danger lorsque je me déplace dans la rue ou traverse une route avec des écouteurs car je risque de ne pas entendre.
Question 14	Comportement citoyen	Nuisances sonores	X	X	X		A;B;C	Tout conducteur et passager doit agir en citoyen soucieux de privilégier les bons comportements en matière de déplacement dans le respect d'autrui et des autres usagers de la route. Rouler les fenêtres ouvertes en écoutant très fort de la musique est irrespectueux et engendre des nuisances sonores pouvant notamment créer du danger. De plus, pour favoriser une conduite en toute sécurité, les passagers ne doivent pas distraire le conducteur, en lui passant le téléphone, en chahutant ou en écoutant une musique trop forte. Téléphoner en conduisant est interdit parce que cela distrait et rend moins attentif à l'environnement. Ainsi, même protégés par leur ceinture de sécurité, les occupants de cette voiture sont en danger.
Question 15	Développement durable	Mobilités actives	X	X	X		A;B;C	En effectuant un déplacement à pied ou à vélo, je fais le choix de préférer un « mode actif » de déplacement. Les mobilités actives ont un impact bénéfique sur la santé et le bien-être physique et psychique de l'utilisateur. De plus, elles ne génèrent pas de pollution.
Question 16	Santé et conduites à risques	Prise de décision	X		X		A;C	L'alcool est une des premières causes de mortalité et d'accidents graves. Chez les jeunes, les accidents les plus graves se produisent lors des retours de soirées. Boire des boissons alcoolisées interdit de prendre le volant. Si on a bu ou que le conducteur désigné initialement pour nous raccompagner à bu, des solutions sont toujours possibles : se faire raccompagner par un personne non-alcoolisée, dormir sur place, appeler un taxi...

Question	Titre	Sous-titre	A	B	C	D	Réponses	Correction détaillée
Question 17	Cyclo et intersection	Feux en panne	X	X	X	X	A ; B ; C ; D	À cette intersection où les feux clignotent, les panneaux présents sous les feux indiquent l'ordre de passage des différents usagers. La voiture bleue et la voiture blanche doivent laisser le passage au cyclomotoriste. Ce dernier doit cependant ralentir et vérifier que les voitures le laissent passer.
Question 18	Passagers	Passager d'une voiture		X			B	Les animaux ou les objets embarqués peuvent devenir des projectiles en cas de freinage brusque ou de choc. Ils doivent être placés dans le coffre, séparé de l'habitacle par un filet ou être attachés.
Question 19	Premiers secours	Protéger Alerter Secourir	X		X		A ; C	Lorsqu'on est témoin d'un accident, la loi oblige à porter secours aux victimes, notamment en prévenant les secours, à condition de ne pas se mettre en danger. Il faut faire en sorte que les conséquences de l'accident ne soient pas aggravées : les risques d'un sur-accident diminuent par des gestes. Même sans crédit téléphonique les numéros de secours sont accessibles (15, 17, 18, 112).
Question 20	Distracteurs	Portable et conduite	X	X	X		A;B;C	Le Code de la route s'applique aux cyclistes comme aux autres usagers. Chaque infraction est passible d'une amende. Depuis le 1er juillet 2015, il est interdit de porter tout dispositif susceptible d'émettre du son à l'oreille en conduisant ou en circulant à vélo. Conduire avec un téléphone à la main ou en portant à l'oreille un dispositif audio de type écouteurs, oreillette ou casque est passible d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait de trois points du permis de conduire.